



Conseil Communal de Bassins

Bassins, le 1^{er} octobre 2013

Le Conseil Communal de Bassins,

vu le préavis municipal 7/13,

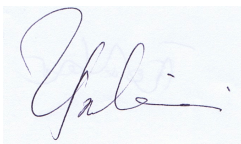
où les conclusions du rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

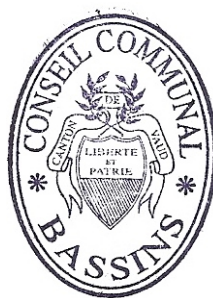
décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 comme présenté dans le préavis municipal, soit 70 points d'impôts communaux et le tableau attaché pour les autres impôts ;
- d'autoriser la Municipalité à le soumettre pour ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1^{er} janvier 2014.

La Présidente



Francine Bandieri



Le Secrétaire



Karim Donnet